

Corse Active est un dispositif spécialisé dans l'accompagnement et le financement des associations et entreprises solidaires. Créé en 2003 et présidé par Mme Isabelle ANTHONIOZ-GAGGINI, il a pour vocation d'accompagner et de financer la création, la consolidation et le développement de ces structures sur le territoire corse.

Corse Active accompagne ainsi techniquement et financièrement les associations et entreprises solidaires créatrices d'emplois grâce à plusieurs outils complémentaires :

• Accompagnement financier :

→ Apports en fonds propres :

Corse Active propose aux associations et entreprises solidaires d'utilité sociale, créatrices d'emplois et générant une activité économique, des apports financiers pouvant aller de 5 000 € à 500 000 €. Ces dispositifs peuvent intervenir à la création comme pour leur consolidation et leur développement. Ils sont destinés au financement d'investissements et/ou de BFR (Besoin en fonds de roulement), et participent au renforcement des fonds propres de ces structures via les outils suivants :

Contrat d'Amorçage Associatif

- Montant : entre 5 000 et 10 000 €
- Durée : 12 à 18 mois renouvelable une fois
- Taux : 0 %

Contrat d'Apport Associatif (CAA)

- Montant : entre 5 000 et 30 000 €
- Durée : de 2 à 5 ans
- Taux : 0 % avec différé d'amortissement de 1 an minimum

Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS)

- Montant : entre 5 000 à 100 000 €
- Durée : 7 ans maximum
- Taux : 2 % par an avec différé d'amortissement de 1 an minimum

Société d'Investissement France Active (SIFA / FCPIE)

- Montant : 5 000 à 500 000 €
- Durée : 5 ans maximum
- Taux : 2 % par an avec différé d'amortissement de 1 an

→ Garantie d'emprunt bancaire :

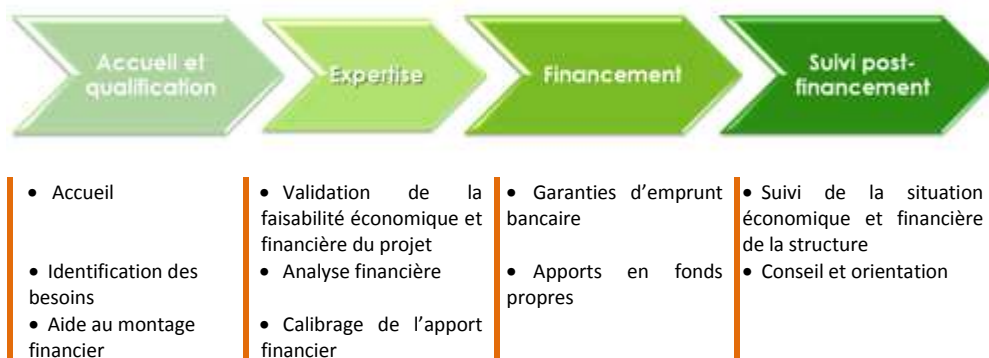
Corse Active met en place des garanties d'emprunt bancaire destinées à permettre aux associations et entreprises solidaires d'accéder dans de bonnes conditions aux financements bancaires :

France Active Garantie (FAG) : Associations et Entreprises Solidaires

- Durée des prêts garantis : prêt moyen terme
- Montant maximal de la garantie : 65 % du montant du prêt
- Montant de la garantie limité à 45 000 €
- Durée maximale de la garantie : 5 ans
- Coût pour la structure : 2 % du montant garanti payable en une seule fois

Les cautions personnelles sur les prêts sont limitées à 50 % du montant de l'emprunt.

→ **Accompagnement financier de Corse Active :**



→ **Contact :** Vanessa COLOMBANI / Marie Hélène SIMONPIETRI : 04 95 30 96 28

• **Accompagnement technique :**

→ **La Fabrique à Initiatives :**



Quels sont les objectifs ?

La Fabrique à Initiatives a d'abord pour but de participer activement à l'animation de son territoire : les besoins non couverts et les opportunités socio-économiques d'intérêt collectif sont en effet souvent identifiées par les acteurs locaux (élus, collectivités locales, services publics, acteurs de l'ESS, acteurs économiques...), et la mise en relation de ces ressources et compétences locales, la concertation, la construction de dynamiques collectives et l'échange sont indispensables pour innover ensemble et répondre efficacement aux enjeux sociétaux locaux. Ce dispositif se fixe ainsi pour objectif de capter et de centraliser ces différents besoins, d'en identifier le potentiel de développement puis de réunir et mettre en cohérence l'ensemble des partenaires concernés autour de l'émergence de ces idées.

La Fabrique identifie donc un besoin d'intérêt collectif avéré sur un territoire, et valide l'opportunité de marché permettant la création d'une entreprise solidaire à même de répondre à ce besoin. Elle repère ensuite un porteur pertinent et l'accompagne dans la concrétisation de cette initiative.

La Fabrique à Initiatives accompagne ainsi les territoires et leurs acteurs dans la construction de projets viables et cohérents en réponse aux besoins sociaux et solidaires en Corse.

Quelle est la procédure ?



Accompagnement personnalisé et gratuit.

→ **Contact :** Rose-Marie REBOUT : 06 03 05 14 96

→ **ACCESS : Accompagnement à la création des entreprises solidaire**

Quels sont les objectifs ?

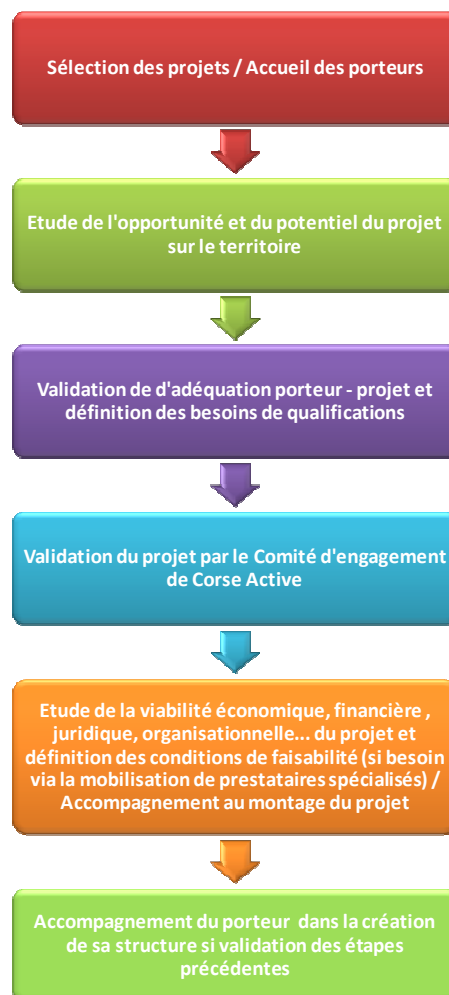
L'objectif du dispositif est de permettre aux porteurs de projets évoluant au sein de l'ESS d'être accompagnés dans la création de leur structure sur le territoire insulaire.

Le dispositif permet ainsi aux créateurs d'entreprises sélectionnés de bénéficier d'un accompagnement gratuit complet, sécurisé, professionnalisé, personnalisé et adapté à leurs besoins et aux spécificités de l'ESS. Ils sont ainsi accompagnés de la naissance de l'idée à la concrétisation de leur projet : le rôle du dispositif est notamment de valider le potentiel et le modèle économique du projet, d'assurer la mobilisation des acteurs nécessaires à sa réussite, et enfin d'en évaluer la viabilité et la faisabilité.

Quelle est la procédure ?

- Sélection des porteurs accompagnés dans le cadre du lancement d'appels à manifestation d'intérêt : le projet doit être mis en place en Corse, et une attention particulière est apportée notamment aux valeurs portées, aux possibilités d'association entre utilité sociale et performance économique, au potentiel de développement du territoire, au type de gouvernance envisagée, à la redistribution des bénéfices, au potentiel de création d'emplois, aux politiques publiques (mesures incitatives ou non liées au projet)...
- Accompagner les idées ou projets repérés jusqu'à la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires :

Accompagnement du porteur de l'idée à la création



Accompagnement personnalisé et gratuit.

→ **Contact** : Serge ARRIGHI : 04 95 30 39 45

Quels sont les objectifs ?

L'objectif du DLA est de soutenir, de professionnaliser et d'accompagner les associations employeuses d'utilité sociale, les structures d'Insertion par l'Activité Economique et les entreprises solidaires dans leur stratégie de consolidation et de développement d'activités et d'emplois.

Le DLA permet à ces structures de bénéficier d'un diagnostic partagé de leur situation et de leur capacité de consolidation économique et financière afin de pouvoir déterminer avec elles leurs problématiques et besoins. Un plan d'accompagnement est ensuite défini puis mis en place via la réalisation d'accompagnements individuels et/ou collectifs par des prestataires, et suivi par le DLA.

Quelle est la procédure ?

- Diagnostic partagé de la structure et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement ;
- Mobilisation de prestataires spécialisés pour la réalisation des missions d'accompagnement ;
- Suivi de la structure.

Accompagnement personnalisé et gratuit.



Exemples de prestations de conseils individualisées financées et mises en place par le DLA :

- Stratégie de consolidation et/ou de développement, Création de nouvelles activités ;
- Gestion financière ;
- Organisation interne, Gestion des ressources humaines ;
- Evolution statutaire...

Exemples de prestations de conseils collectifs financées par le DLA :

- Mise en place d'une gestion analytique (comptabilité analytique), Mise en place d'outils de gestion ;
- Création d'un groupement d'employeurs...

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) Régional :



Quels sont les objectifs ?

Le DLA Régional est porté par trois axes d'intervention principaux.

Il s'articule d'abord autour de l'accompagnement de son territoire d'intervention et de ses acteurs : participation à l'élaboration de diagnostics de territoires et de filières, détection des besoins et mise en place de plans d'accompagnement collectifs régionaux ou interdépartementaux, outillage des partenaires..., tout en contribuant à l'articulation du dispositif avec les autres acteurs de l'accompagnement.

Il a également pour objectif d'animer le réseau des DLA sur son territoire : démarche de complémentarité et de réflexions communes entre les DLA départementaux, comité de pilotage régional, gestion des prestataires, participation au travail du réseau national...

Corse Active accompagne ainsi techniquement et financièrement les entreprises solidaires de leur processus de création à leur consolidation et développement grâce à plusieurs outils complémentaires.

Corse Active - Pôle Entrepreneuriat Social et Solidaire

MISSION EMERGENCE & CREATION

MISSION CONSOLIDATION & DEVELOPPEMENT

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

★ ACTION 1 : EMERGENCE (Fabrique à Initiatives)

Détection et accompagnement d'idées (Qualification d'idée)
Critères d'éligibilité : idées sans porteur émanant des territoires, utilité sociale, création d'entreprise, création d'emploi, dimension économique.

- Animation de territoire - Détection d'idée - Qualification d'idée - Validation d'opportunité - Recherche de porteur

Outil : Fonds d'ingénierie

★ ACTION 2 : CREATION (Incubation)

Accompagnement de projets (Création d'entreprise)
Critères d'éligibilité : projets avec porteur, utilité sociale, création d'entreprise, création d'emploi, dimension économique.

- Diagnostic et accompagnement de projet - Conseil et qualification de porteur - Validation de faisabilité - Création d'entreprise

Outil : Fonds d'ingénierie

★ ACTION 3 : DISPOSITIFS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT DEPARTEMENTAUX (DLA 2A et 2B)

Accompagnement d'entreprises (Consolidation et développement d'entreprise)
Critères d'éligibilité : utilité sociale, employeur, consolidation et développement d'activité et d'emploi.

- Diagnostic et accompagnement d'entreprise
- Suivi post accompagnement

Outil : Fonds d'ingénierie

★ ACTION 4 : DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT REGIONAL (DLA Régional)

Mise en réseau des DLA

- Diagnostic de territoire
- Accompagnement régional de filière
- Mise en réseau des acteurs de l'accompagnement

Outil : Fonds d'ingénierie

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

★ ACTION 5 FINANCEMENT DES ENTREPRISES SOLIDAIRES (FINES)

Financement d'entreprises (création, consolidation et développement d'entreprise)

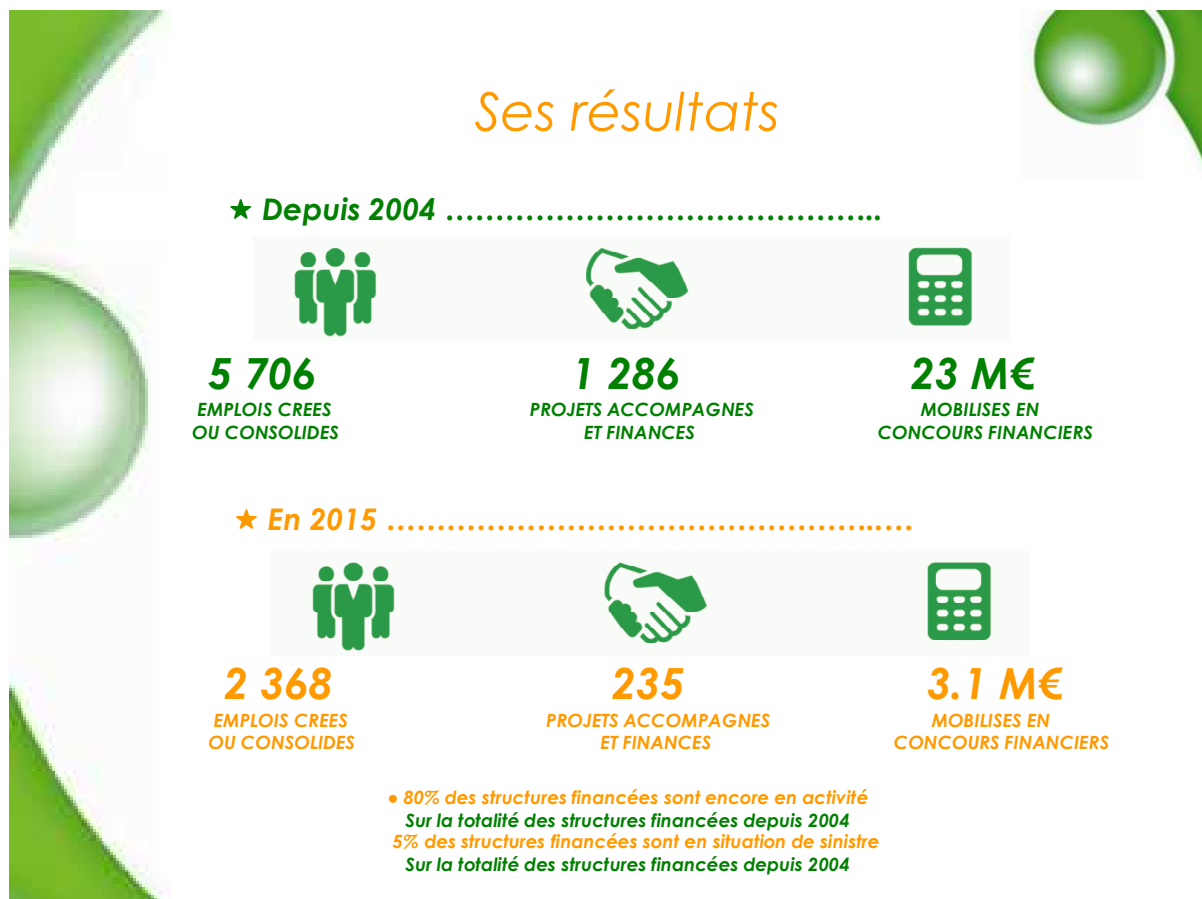
Critères d'éligibilité : utilité sociale, création et/ou consolidation d'emplois, création, consolidation ou développement d'entreprise

- Expertise économique et financière de projet - Intermédiation financière - Financement - Suivi d'activité post financement

Outils : Avances remboursables à taux 0 (de 5 à 30 k€) / prêts à 2 % (de 5 à 500 k€) / garanties d'emprunts bancaires

Corse Active c'est aussi :

• Des résultats :



• Un réseau national :

Corse Active fait partie du réseau national France Active, présent depuis plus de vingt ans et composé de 40 fonds territoriaux. L'appartenance au réseau France Active est un gage de confiance. C'est une philosophie, une méthodologie et des outils communs pour des résultats sans équivoque : des centaines de milliers d'emplois créés et un taux de pérennisation des entreprises soutenues supérieur à 80 % à 5 ans.

• Un réseau local

Corse Active fait partie d'un véritable réseau partenarial composé d'opérateurs et d'acteurs œuvrant dans le champ du développement économique et de l'insertion. Les complémentarités qui en découlent, tant au niveau des acteurs que des outils financiers mobilisables, permettent d'augmenter les chances de succès et de pérennité des projets accompagnés. Corse Active fait notamment partie de la plateforme Corse Financement.

• Des partenaires financeurs :

Corse Active est financé par plusieurs partenaires :

- Europe (FSE, FEDER, FEADER)
- Etat (DIRECCTE)
- CTC (ADEC, ODARC)
- CDC
- Fonds de Cohésion Sociale
- CD 2A
- CD 2B
- CAPA
- CAB
- Fondation MACIF
- France Active
- PLIE d'Ajaccio